

## AVIS PUBLIC

Édition du 2 mars 2019

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0821-2018

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Que lors d'une séance tenue le 17 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0821-2018 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues, de réseaux, de bâtiment et d'équipements, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 035 000 \$ et un emprunt de 10 215 000 \$ ».
2. Que ledit règlement a reçu les approbations suivantes :
  - a. des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville, en date des 14, 15, 16, 17 et 18 janvier 2019;
  - b. l'avis d'opportunité de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 13 février 2019;
  - c. l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relative aux objets autres que les travaux d'infrastructures visés par la TECQ (B1) et les honoraires professionnels, et ce, pour un emprunt de 8 115 000 \$, en date du 25 février 2019.
3. Que ce règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ À GRANBY, ce 2 mars 2019.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Catherine Bouchard